

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-14 **EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX**

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Le Département des Côtes d'Armor soutient plus de 242 emplois associatifs locaux dans près de 176 associations. Il apporte son concours financier à 6 emplois au sein d'associations langueusiennes, co-financés par la Ville de Langueux.

L'Assemblée départementale a réaffirmé auprès des associations et des collectivités partenaires, son soutien au monde associatif via les emplois associatif locaux et a fait part des évolutions pour les emplois financés par ce dispositif.

Pour ces derniers, une rencontre-bilan approfondie sera organisée tous les quatre ans avec l'association et le co-financeur afin de faire le point sur l'emploi et le projet associatif avant de programmer une nouvelle convention, pour 4 ans reconductibles.

Le montant de l'aide du Conseil départemental sera plafonné à 8.000 € par an et par poste pour un temps plein.

Pour les postes bénéficiant actuellement d'une majoration allant jusqu'à 10.000 €, celle-ci sera progressivement ramenée au plafond maximum de l'aide par moitié des deux années successives.

Les Elus départementaux ont acté lors de la Commission du 23 avril 2020 le renouvellement de l'aide du Département à 6 emplois associatifs locaux langueusiens.

Toutefois, le renouvellement est conditionné au maintien par la collectivité locale de la subvention à l'emploi. Aussi, la Ville de Langueux est invitée à délibérer pour faire connaître sa position au Département.

Pour les aides reconduites, une nouvelle convention sera proposée par le Département et fera l'objet d'une présentation ultérieure en Conseil Municipal.

Il me paraît primordial de poursuivre ce partenariat avec le Conseil Départemental pour accompagner et soutenir l'emploi salarié par le monde associatif langueusien.

De ce fait pour 2021, la Ville de Langueux soutiendrait 6 emplois associatifs locaux pour un montant de 47 350 € répartis de la manière suivante :

⇒ Tennis Club Langueusien	(2 emplois)	12 150 € (8 000 € + 4 150 €)
⇒ Basket Club Langueusien	(1 emploi)	7 900 €
⇒ Union Sportive Langueusienne	(1 emploi)	8 500 €
⇒ Radio Activ'	(1 emploi)	10 000 €
⇒ Office Culturel Langueusien	(1 emploi)	8 800 €

Aussi, **je vous propose** :

- de décider de reconduire notre aide financière à l'ensemble des emplois associatifs locaux soutenus en partenariat avec le Département pour 4 années reconductibles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.